

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 30 janvier 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-01

AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉLÉGATION À LA « COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS » DE L'AVIS RELATIF AU DÉCRET PORTANT CRÉATION DE LA RÉSERVE INTÉGRALE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Le CNPN émet un **avis favorable** (22 pour, 1 contre et 0 abstention) à la demande de délégation à la « commission espaces protégés » de l'avis relatif au décret portant création de la réserve intégrale du Parc national de forêts.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER